



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 février 2016 — N° 143

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Huot (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de féliciter le Club de soccer Phénix des Rivières, lauréat du Prix du club de l'année au niveau provincial.

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Maximum 90 pour sa nomination aux prix RIDEAU.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Diapason-Jeunesse pour son engagement dans la prévention du décrochage scolaire.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner la contribution du Comptoir d'entraide de Saint-Jean-Baptiste à sa communauté.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

17 février 2016

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Concert-bénéfice contre l'intimidation et la violence en milieu scolaire de la Fondation Jasmin-Roy inc.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter Mme Michaela Di Cesare pour le succès de sa pièce de théâtre *In Search of Mrs. Pirandello*.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner la contribution du centre régional intégré de formation de Granby aux Olympiades de la formation professionnelle et technique.

M. Coiteux (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Mérite québécois de la sécurité civile et incendie.

M. Rochon (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la Course de canot à glace Sorel-Tracy.

À 9 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

17 février 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Thériault, ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

L'Entente relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec, entre la Société du Plan Nord et la ministre de la Justice, procureure générale du Québec et ministre responsable de la Condition féminine.

(Dépôt n° 1900-20160217)

Dépôts de rapports de commissions

M. Auger (Champlain), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 29 septembre 2015, a procédé à l'étude des rapports 2011, 2012, 2013 et 2014 de mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le rapport contient des conclusions et deux recommandations.

(Dépôt n° 1901-20160217)

M. Lisée (Rosemont), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 9, 10, 15 et 16 février 2016, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics.

(Dépôt n° 1902-20160217)

17 février 2016

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 27 janvier, 2, 9, 10, 11 et 16 février 2016, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 77, Loi sur l'immigration au Québec.

(Dépôt n° 1903-20160217)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marceau (Rousseau), conjointement avec M. Lamontagne (Johnson), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il mette tout en œuvre pour que le gouvernement fédéral investisse dans Bombardier pour poursuivre le développement du projet CSeries;

QUE le gouvernement fédéral reconnaisse l'importance stratégique de l'industrie aéronautique pour Montréal et le Québec, comme il reconnaît l'importance stratégique de l'industrie automobile pour l'Ontario.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

17 février 2016

M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant l'imposition de quotas dans la délivrance de constats d'infraction émis par des policiers; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec salue la mémoire de son excellence M. Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général des Nations Unies et premier secrétaire général de la Francophonie;

QUE les membres de cette Assemblée présentent leurs condoléances sincères à son épouse et aux autres membres de la famille de M. Boutros-Ghali ainsi qu'au peuple égyptien;

QUE l'Assemblée nationale commémore l'action de cet homme d'exception en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de la personne et du dialogue des cultures;

QUE les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence à la mémoire de M. Boutros Boutros-Ghali.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

17 février 2016

M. Khadir (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse et affirme que les Québécoises et les Québécois de toutes les origines sont des citoyens et des citoyennes à part entière qui doivent en toute équité être représentés et inclus dans les médias, dans les arts et la culture et dans les institutions québécoises;

QU'elle demande au gouvernement du Canada d'agir afin que le CRTC applique rigoureusement la Loi sur la radiodiffusion, laquelle exige que CBC/Radio-Canada ainsi que les médias qui obtiennent et renouvellent une licence du CRTC reflètent la diversité ethnoculturelle des sociétés québécoise et canadienne.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 165 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

17 février 2016

- la Commission des finances publiques, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Régie de l'assurance maladie du Québec portant sur le chapitre 3 du rapport du Vérificateur général du Québec de l'automne 2015 intitulé *Rémunération des médecins : Administration et contrôle*;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'organiser la suite du mandat de la Commission d'étudier le rapport sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

17 février 2016

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 66, Loi sur les activités funéraires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 66 est adopté.

À 11 h 52, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des conséquences néfastes qu'entraînerait la décision de mettre fin aux engagements contractuels du gouvernement du Québec relativement à l'exploration gazière et pétrolière sur l'île d'Anticosti;

17 février 2016

QU'elle reconnaisse qu'un bris d'engagement de la part du gouvernement du Québec risque d'entraîner d'importantes pénalités contractuelles et des poursuites judiciaires pouvant représenter des millions de dollars;

QU'elle exige du gouvernement qu'il respecte ses engagements contractuels en permettant de mener à terme les projets d'exploration visant à évaluer le potentiel gazier et pétrolier de l'île d'Anticosti.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE la motion de la députée de Saint-Hyacinthe soit amendée de la manière suivante :

À la fin du dernier paragraphe, ajouter « , à la suite de l'émission, exempte de toute ingérence, des certificats d'autorisation ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des conséquences néfastes qu'entraînerait la décision de mettre fin aux engagements contractuels du gouvernement du Québec relativement à l'exploration gazière et pétrolière sur l'île d'Anticosti;

17 février 2016

QU'elle reconnaisse qu'un bris d'engagement de la part du gouvernement du Québec risque d'entraîner d'importantes pénalités contractuelles et des poursuites judiciaires pouvant représenter des millions de dollars;

QU'elle exige du gouvernement qu'il respecte ses engagements contractuels en permettant de mener à terme les projets d'exploration visant à évaluer le potentiel gazier et pétrolier de l'île d'Anticosti, à la suite de l'émission, exempte de toute ingérence, des certificats d'autorisation.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) et sur la motion d'amendement de M. Marceau (Rousseau), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) refuse la proposition d'amendement de M. Marceau (Rousseau).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **166** en annexe)

Pour : **44** Contre : **63** Abstention : **0**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 18 février 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 14, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 février 2016, à 9 h 40.

17 février 2016

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 17 février 2016, à 16 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, le représentant du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 66 Loi sur les activités funéraires

Le Président

JACQUES CHAGNON

17 février 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 165)

POUR - 107

Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	Drainville (PQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	(Sherbrooke)	Matte (PLQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	(Pontiac)	Merlini (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hardy (PLQ)	(Vachon)	(Dubuc)
Boucher (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hivon (PQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Pagé (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Carrière (PLQ)	Khadir (IND)	(Brome-Missisquoi)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	Paradis (CAQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Charlebois (PLQ)	Lamarre (PQ)	Péladeau (PQ)	Tremblay (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Proulx (PLQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)
Daoust (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (IND)	Lelièvre (PQ)	Roberge (CAQ)	
(Gouin)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)	
David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
(Outremont)	Lisée (PQ)	Rousselle (PLQ)	

17 février 2016

Sur la motion de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) :

(Vote n° 166)

POUR - 44

Bergeron (PQ)	Kotto (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Laframboise (CAQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Cloutier (PQ)	LeBel (PQ)	Paradis (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Péladeau (PQ)	Turcotte (PQ)
Drainville (PQ)	Léger (PQ)	Picard (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Rochon (PQ)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

CONTRE - 63

Arcand (PLQ)	Daoust (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Auger (PLQ)	David (IND)	Massé (IND)	(Dubuc)
Barrette (PLQ)	(Gouin)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	David (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Birnbaum (PLQ)	(Outremont)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	de Santis (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Pontiac)	Paradis (PLQ)	Vallée (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vallières (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hamad (PLQ)	Polo (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)	